



Bourses de recherche postdoctorale du gouvernement du Canada 2011-12 Government of Canada Post-Doctoral Research Fellowships 2011-12

Un programme d'Affaires étrangères et Commerce international Canada
A program of Foreign Affairs and International Trade Canada

DIRECTIVES

Bourses de recherche postdoctorale 2011-2012

OBJECTIFS ET BUTS

Dans le cadre des programmes **Bourses du gouvernement du Canada (BGC)**, **Programme canadien de bourses du Commonwealth (PCBC)** et **Bourses Canada-Mexique (BCM)**, le gouvernement canadien offre des bourses de recherche postdoctorale d'une durée d'un an. Ces bourses sont valables dans les universités canadiennes publiques et reconnues ainsi que dans les instituts de recherche affiliés.

L'objectif visé par le gouvernement avec la création des **Bourses canadiennes de recherche postdoctorale (BRPD)** est d'attirer les nouveaux titulaires de doctorat afin qu'ils viennent mener des recherches au Canada. Le gouvernement souhaite ainsi appuyer des recherches qui contribueront à faire progresser la carrière du chercheur et qui seront utiles au Canada ou à l'équipe de recherche au sein de laquelle le chercheur se propose de travailler.

Les BRPD sont conçues de manière à offrir à de nouveaux diplômés prometteurs des possibilités de recherche en sciences naturelles et génie, sciences sociales et sciences humaines. Les bourses ne sont pas offertes aux artistes professionnels ni aux personnes désireuses de poursuivre des recherches cliniques ou une formation relative aux soins des patients. La priorité sera accordée aux candidats qui n'ont jamais étudié au Canada dans le cadre d'un programme de bourse du gouvernement du Canada.

Les BRPD sont financées par **Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI)**. Le Comité canadien de sélection des boursiers est formé d'universitaires d'établissements canadiens et est responsable de recommander auprès du MAECI les candidats sélectionnés. **Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)** est en charge des questions administratives et financières.

PAYS ADMISSIBLES

Allemagne, Brésil, France, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de la Corée, Royaume-Uni, Russie et Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les candidat(e)s doivent :

- être citoyens de l'un des pays susmentionnés. Les candidat(e)s ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou demandé la résidence permanente au Canada ne sont pas admissible;
- avoir complété un doctorat au cours des trois (3) dernières années ou avoir rempli les exigences du doctorat avant le début de la bourse (preuve de dépôt de thèse à fournir par le responsable du département concerné); et
- avoir été retenus pour occuper un poste postdoctoral dans une université canadienne publique et reconnue ou dans un institut de recherche affilié.



Bourses de recherche postdoctorale du gouvernement du Canada 2011-12 Government of Canada Post-Doctoral Research Fellowships 2011-12

Un programme d'Affaires étrangères et Commerce international Canada
A program of Foreign Affairs and International Trade Canada

VALEUR

La valeur totale de la bourse postdoctorale est de **36 500 \$ CAN** et elle est imposable au Canada. Puisqu'il n'y a aucune allocation pour personnes à charge, il est essentiel qu'un boursier séjournant au Canada avec sa famille possède les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

CONDITIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Veillez vous reporter à la rubrique *Modalités* pour connaître les règlements relatifs à l'acceptation de la bourse, tels que la date de début, le financement provenant d'autres bourses et l'emploi.

PROCESSUS DE DEMANDE

NOTEZ qu'il s'agit d'un processus en deux étapes.

Pour que sa candidature à une bourse de recherche postdoctorale (BRPD) soit prise en considération, le (la) candidat(e) doit :

1. Remplir et présenter une demande en ligne; et
2. Envoyer tous les documents à l'appui à l'ambassade ou à l'organisme désigné situé dans le pays d'où provient la demande.

Lire les directives ci-dessous pour de plus amples renseignements.

ÉTAPE UN : Demande en ligne

Remplir et soumettre une demande en ligne pour que la candidature soit prise en considération. Les demandes soumises en retard ou incomplètes ne sont pas admissibles. Le formulaire d'application en ligne est accessible sur www.bourses.gc.ca.

La date limite est le 15 NOVEMBRE, 23h59 (HNE)

ÉTAPE DEUX : Documents à l'appui

S'assurer que tous les documents énumérés dans la *Liste de vérification des documents à l'appui* soient envoyés à l'ambassade ou à l'organisme désigné avant leurs échéances respectives. Pour connaître la date butoir du pays d'où provient la candidature, consulter www.bourses.gc.ca.

Il incombe aux candidat(e)s de veiller à ce que tous les documents à l'appui soient reçus avant la date butoir de l'ambassade ou de l'organisme désigné. Les documents à l'appui soumis après la date d'échéance ne seront pas acceptés.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les candidatures sont vérifiées par l'ambassade ou par l'organisme désigné qui coordonne le concours dans le pays d'où provient la candidature. L'admissibilité du candidat, le respect des échéances, l'exhaustivité du dossier et le mérite de la candidature sont vérifiés. Les dossiers de candidature qui franchissent cette étape sont envoyés par l'ambassade ou l'organisme désigné au gestionnaire du programme au Canada, le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI).



Bourses de recherche postdoctorale du gouvernement du Canada 2011-12 Government of Canada Post-Doctoral Research Fellowships 2011-12

Un programme d'Affaires étrangères et Commerce international Canada
A program of Foreign Affairs and International Trade Canada

Veillez noter que la présélection ne garantit pas qu'une bourse soit accordée. Un nombre limité de bourses (environ de 2 à 8) est offert aux citoyens de chaque pays admissible. Seules les candidatures présélectionnées par l'ambassade ou l'organisme désigné seront envoyées au Canada pour étude par le Comité canadien de sélection des boursiers.

Le Comité canadien de sélection des boursiers est composé de quatorze (14) individus du milieu universitaire représentant toutes les régions du Canada, les deux langues officielles et une grande variété des disciplines universitaires. Ce comité étudie, évalue et classe les candidatures présélectionnées en vue d'une sélection définitive.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront pris en considération dans l'évaluation des candidatures :

1. *Recherche proposée*

L'évaluation du bien-fondé du plan de recherche proposé sera basée sur les éléments suivants :

- a. la recherche que l'on souhaite mener : sa nature précise, son but et la méthodologie ou l'approche proposée;
- b. les raisons motivant le choix de/des établissements et du/des superviseurs; et
- c. la pertinence de mener cette recherche au Canada.

2. *Aptitudes du (de la) candidat(e)*

L'évaluation de l'aptitude et du potentiel du (de la) candidat(e) sera basée sur l'ensemble de la candidature, y compris sur les lettres de recommandation.

3. *Capacités en communication, relations interpersonnelles et leadership*

L'évaluation des aptitudes en communication, en relations interpersonnelles et en leadership sera basée sur la façon dont le (la) candidat(e) a organisé ses études et ses recherches en vue d'atteindre des objectifs valables.

La sélection définitive est basée sur l'excellence du dossier scolaire, l'aptitude, la motivation et la qualité du plan de recherche tels que présentés par le (la) candidat(e) et dans les lettres de recommandation.

NOTIFICATION

Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) informera tou(te)s les candidat(e)s présélectionné(e)s des résultats par courriel avant la fin avril. Veuillez vous assurer qu'une adresse de courriel permanente est incluse dans votre demande.

CONDITIONS

- Toutes les règles et procédures relatives aux Bourses de recherche postdoctorale du gouvernement du Canada s'appliquent à ce concours.
- Les candidatures et documents soumis à l'ambassade du Canada ou à l'organisme désigné désignée pour le pays d'où provient la candidature ne seront pas retournés.
- L'attribution des bourses est sujette à la disponibilité du financement.